

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Des professionnels sont à votre écoute dans le 15^e arrondissement :
accueils confidentiels et gratuits.

► **Mairie
d'arrondissement**
Écoute, conseil et
accompagnement sur
rendez-vous.
31 rue Péclet
39 75

► **Association
Elle's Imagine'nt**
Écoute, soutien psycholo-
gique et accompagnement
aux démarches juridiques,
administratives et sociales
sur rendez-vous.
accueil@ellesimagine.fr
06 61 89 47 90

► **Point d'accès au droit**
Informations juridiques
et accompagnement
aux démarches sur

rendez-vous.
22 rue de la Saïda
01 45 30 68 60

► **Service Social
de Proximité**
Accompagnement social,
sans rendez-vous pour
le premier accueil.
14 rue Armand Moisant
01 56 54 44 00

► **Commissariat du 15^e**
Un intervenant social et
une psychologue sont
présents. Ils pourront vous
conseiller et vous orienter
sur rendez-vous.
250 rue de Vaugirard
Accueil : 34 30

► **Maison de la Justice**

et du Droit
Informations juridiques
et accompagnement
aux démarches sur
rendez-vous.
99 rue d'Alleray
01 45 45 22 23

► **Association FDFA**
Écoute Violences Femmes
Handicapées
Accompagnement
juridique et social
sur rendez-vous.
2 rue Aristide Maillol
ecoute@fdfa.fr
01 40 47 06 06
**(lundi 10h-13h ; 14h30-
17h30 et jeudi 10h-13h).**

**En cas d'urgence alerter
la police : 17 ou 112**

Renseignements
Mairie du 15^e
arrondissement
31 rue Péclet

01 55 76 75 59

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h
Le jeudi de 8h30 à
19h30

POUR PARLER DE FAÇON ANONYME

(APPEL GRATUIT, ANONYME, NE FIGURANT
PAS SUR LES FACTURES DE TÉLÉPHONE)

Violences Femmes Info :
3919

SOS Viol Femmes informations :
0 800 05 95 95

Enfance maltraitée :119



LES VIOLENCES CONJUGALES EN PARLER, S'INFORMER

ÊTES-VOUS CONCERNÉ.E ?

Votre partenaire, conjoint.e, concubin.e ou ex-partenaire, ex-conjoint.e, ex-concubin.e, vous a déjà ...

- ▶ Fait subir des violences physiques : coups, bousculades, gifles, etc ?
- ▶ Menacé, insulté, humilié ?
- ▶ Pris votre carte bleue, votre passeport ou tout autre élément indispensable à votre vie quotidienne ?
- ▶ Imposé des relations sexuelles forcées (viol) ou des pratiques sexuelles humiliantes ?
- ▶ Contraint, mis dans une situation d'impuissance ?
- ▶ Surveillé via votre portable ?



SI VOUS VOUS RETROUVEZ DANS UNE OU PLUSIEURS DE CES SITUATIONS, VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES.

Qu'elles s'exercent dans la sphère publique ou privée, les violences conjugales prennent différentes formes : physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques, administratives, etc.

Malgré l'isolement, la fragilité, la honte ou la peur, parler de la situation ou faire des démarches permet de sortir des violences.

ROMPRE L'ISOLEMENT

Vous pouvez parler à un professionnel ou à une personne de confiance. Dans le 15^e un réseau de professionnels est à votre disposition pour :

- ▶ Vous apporter de l'aide dans vos démarches
- ▶ Organiser votre protection et votre défense
- ▶ Vous accompagner et vous soutenir dans votre parcours

PRENDRE SOIN DE SOI

Et si votre mal-être était lié à des violences subies ?

Les violences ont un impact négatif sur la santé physique et psychologique : fatigue intense, douleurs chroniques, perte de confiance en soi, tristesse, angoisse, cauchemars, flashes, conduites à risque, etc.

SE PROTÉGER

Sachez que vous et vos enfants avez des droits et que la loi vous protège ?

La loi interdit et réprime toutes formes de violences, qu'elles soient commises au sein du couple (concubins, pacsés, conjoints) ou après une séparation. Toutes les personnes vivant en France sont protégées, quelle que soit leur nationalité, en situation régulière ou non.

Les bons réflexes

Mémoriser les numéros d'urgence :
Police : 17, SAMU : 15

Pouvoir joindre des personnes prêtes à vous accueillir dans l'urgence : famille, amis, voisins, collègues.

Préparer un sac d'effets personnels avec vos papiers à emporter avec vous en cas de départ précipité.

Quitter temporairement le domicile est possible. Une fois à l'abri, déposer une main courante au commissariat pour signaler votre départ.

**1
femme
sur 10
est victime de
violences conjugales
en France.**

**Sur décision
de justice, la loi
prévoit la possibilité
d'éloigner du domicile
l'auteur des
violences.**

**Renseignements :
Mairie du 15^e
arrondissement
31 rue Pécelet**

01 55 76 75 59

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h
Le jeudi de 8h30 à
19h30**